

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Etaient Présents 54 titulaires, 2 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN,, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM, David MIRANDE à Muriel BIOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

RAPPORT N° 27-191211-JEU-

SOUTIEN AUX ESPACES DE VIE SOCIALE LABELLISÉS PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

M. SOUMET précise qu'il convient de rappeler tout d'abord le contexte dans lequel l'Espace de Vie Sociale Notre Dame à OLORON SAINTE-MARIE a vu le jour : en effet, depuis la fermeture de la

MJC d'OLORON SAINTE-MARIE en 2003 et suite à des problématiques sociales soulevées en 2009 par différents acteurs, un travail partenarial a été engagé. L'objectif était de réfléchir aux actions qui pourraient être menées.

Aussi, dès 2013, le projet d'ouvrir un Espace de Vie Sociale dans le quartier de Notre Dame a été mis en avant par les partenaires. En 2015, le diagnostic réalisé par le Centre Social a confirmé ce besoin et cette attente des habitants dudit quartier.

L'agrément a été donné par la Caisse d'Allocations Familiales à l'Espace de Vie Sociale (EVS) Notre Dame pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Son territoire d'influence concerne les habitants du quartier Notre Dame, et une zone d'impact comprenant les communes d'ESTOS, de GOES et de PRECILHON a été définie.

Il convient par ailleurs de rappeler qu'un Espace de Vie Sociale est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Il accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale qui permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. De façon concomitante, les trois grandes finalités d'un Espace de Vie Sociale sont :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement,
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble »,
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Ainsi, au titre de ses compétences facultatives, à savoir dans la rubrique « promotion de la vie sociale », la communauté de communes a choisi d'intégrer pour compétence le soutien au développement des dispositifs « Espaces de Vie Sociale », agréés par la CAF.

Aussi, eu égard à l'objectif général d'un Espace de Vie Sociale de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre personnes, la communauté de communes pourrait apporter un soutien à l'Association « La Haüt » pour la gestion de l'EVS Notre Dame au titre de cette année de lancement de ce service, pour 10 000 € maximum incluant :

- 8 000 € de base forfaitaire d'aide au démarrage,
- avec un complément de 0.50 € par habitant comprenant la zone d'intervention et la zone d'impact.

Il est bien entendu que cette thématique des Espaces de Vie Sociale sera intégrée dans les travaux engagés pour l'Analyse des Besoins Sociaux, en cours sur le territoire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le soutien à l'Association « La Haüt » pour la gestion de l'Espace de Vie Sociale Notre Dame à OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant maximum de 10 000 € pour l'année 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à cette subvention,

- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2019